



Municipalité régionale
de comté
des Pays-d'en-Haut



ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE 2011-2020

en matière
CULTURELLE, ÉCONOMIQUE,
ENVIRONNEMENTALE et SOCIALE,
dans une perspective de
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document de travail
Mars 2011

Photos page couverture (crédits)

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Afin de mener à bien l'exercice, une équipe de travail sera formée d'élus et de professionnels œuvrant au sein de la MRC et du CLD des Pays-d'en-Haut :

Comité de pilotage : Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut
Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur et président du CLD des Pays-d'en-Haut
Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs
Linda Fortier, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Îles

Réalisation : Yvan Genest, directeur général de la MRC des Pays-d'en-Haut
Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut
André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut
Ana Manescu, assistante de projets de la MRC des Pays-d'en-Haut

Participation : Chantal Ladouceur, chargée de projets, parc régional - Paysages et patrimoine de la MRC
Joël Badertscher, conseiller en environnement de la MRC
Brigitte Voss, conseillère en environnement et développement durable de la MRC
Alison Drylie, chargée de développement rural, culture et famille de la MRC
Martin Bujold, commissaire touristique au CLD

Etc.

TABLE DES MATIÈRES

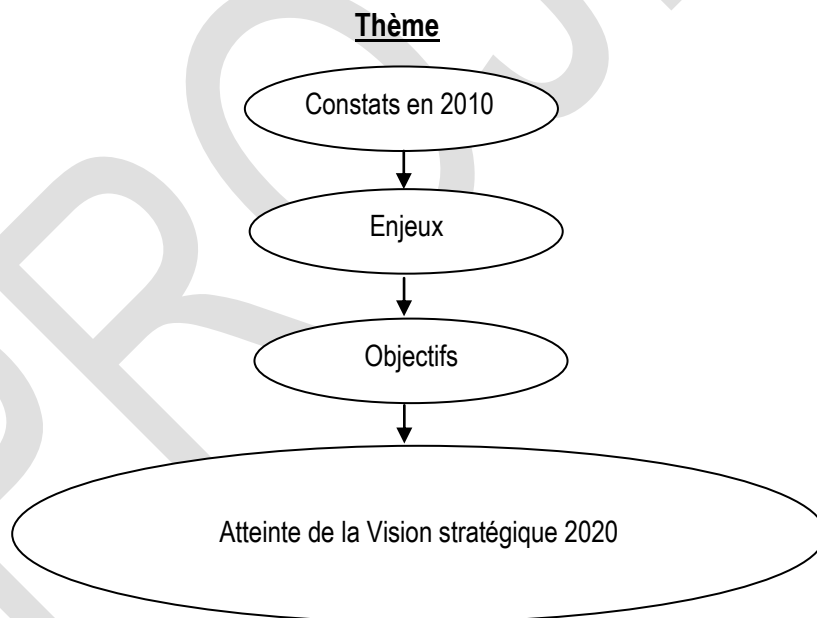
AVANT-PROPOS	4
MODE D'EMPLOI	4
INTRODUCTION	6
CONTEXTE DE LA DÉMARCHE ET CADRE DE RÉFÉRENCE	6
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
PARTIE 1 : LA MISE EN SITUATION : CONSTATS, ENJEUX ET OBJECTIFS	10
1. DIMENSION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	10
<i>CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU TERRITOIRE</i>	10
<i>UTILISATION DU TERRITOIRE</i>	11
<i>LOGEMENT ET HABITAT</i>	13
<i>TRANSPORT</i>	14
<i>L'ENVIRONNEMENT</i>	16
<i>L'EAU</i>	17
<i>MATIÈRES RÉSIDUELLES</i>	18
<i>PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI</i>	19
<i>PROTECTION DES PERSONNES ET DE LEURS BIENS</i>	20
2. DIMENSION SOCIAL ET CULTURE	21
<i>POPULATION</i>	21
<i>MÉNAGE ET FAMILLE</i>	21
<i>AÎNÉS</i>	24
<i>ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES</i>	24
<i>SANTÉ DE LA POPULATION</i>	25
<i>ÉDUCATION</i>	26
3. DIMENSION ÉCONOMIQUE	27
<i>EMPLOIS</i>	27
<i>REVENUS</i>	28
<i>ENTREPRISES</i>	30
<i>INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES</i>	32
<i>TOURISME</i>	33
4. DIMENSION GOUVERNANCE	35
<i>NIVEAU POLITIQUE</i>	35
<i>SENTIMENT D'APPARTENANCE</i>	36
<i>CONCERTATION ET COHÉSION SOCIALE</i>	37
PARTIE 2 : L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE	38
1. L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE	38
TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE	39

AVANT-PROPOS

À la fois volonté des élus de la MRC des Pays-d'en-Haut et obligation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le présent énoncé de vision stratégique est d'autant plus nécessaire qu'en plus du seul schéma d'aménagement et de développement obligatoire, les élus se sont dotés, au fil des années, de d'autres documents de planification sectorielle (économique, culture et patrimoine, parc régional, famille, matières résiduelles, cours d'eau, etc.). Aussi, est-il temps de s'arrêter et de se questionner à savoir si tous ces efforts vont dans le même sens. L'élaboration d'un énoncé de vision stratégique semble être le bon outil afin que tous les partenaires et tous les outils de planification atteignent les mêmes objectifs.

Mode d'emploi

Pour une meilleure compréhension du présent document, la première partie est structurée de la façon suivante :



Voici quelques définitions utiles pour faciliter la lecture du document :

Dimension : Une dimension est un ensemble des variables qui servent à définir un état de situation. À titre d'exemple, dans le présent énoncé, nous présentons les trois dimensions qui définissent le développement durable, à savoir l'économique, l'environnement et le social, auxquelles nous en ajoutons une quatrième, la gouvernance (l'aspect politique).

Constat : Un constat est une information particulière caractérisant aujourd'hui les thèmes abordés dans chacune des dimensions.

Enjeu : Un enjeu précise une préoccupation majeure de la MRC afin d'apporter une amélioration à la situation actuelle constatée (constat).

Objectif : Un objectif, en plus de viser à améliorer les constats, permet de faire le lien entre le présent document *Énoncé de vision stratégique* et les différents documents de planification sectorielle (et leurs actions) de la MRC des Pays-d'en-Haut et du Centre local de développement (CLD) des Pays-d'en-Haut.

Énoncé de vision stratégique : Un énoncé de vision stratégique¹ est une représentation du futur souhaité. Il implique les forces vives de la communauté (gouvernance entre élus de tous niveaux et représentants des différents secteurs d'activités) et propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune. À l'échelon régional, la vision stratégique doit servir à assurer la cohérence des actions que sous-tendent l'adoption obligatoire d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD) et d'un plan local d'actions concertées pour l'économie et l'emploi² (PALÉE), ainsi que l'adoption facultative de plans de développement du territoire, que ce soit au niveau récréatif, culturel, familial, etc.

¹ Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, *La vision stratégique* (http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_visi.asp)

² Équivalent du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE).

INTRODUCTION

CONTEXTE DE LA DÉMARCHE ET CADRE DE RÉFÉRENCE

L'élaboration du présent énoncé de vision stratégique pour la MRC des Pays-d'en-Haut est une première démarche de réflexion sur son avenir à moyen et long terme, basée sur son existence depuis plus de 25 ans maintenant. En somme, elle coïncide avec le début de la deuxième révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD), de même que le renouvellement du Plan local d'action concertée pour l'économie et l'emploi (PLACÉE) du Centre local de développement (CLD) des Pays-d'en-Haut.

Pour réaliser cette activité, la MRC collabore naturellement avec son principal partenaire qui est le CLD des Pays-d'en-Haut.

Une telle démarche d'élaboration d'un énoncé de vision stratégique pour une collectivité telle une MRC comprend trois éléments :

- ❖ l'analyse des constats;
- ❖ la détermination des enjeux et des objectifs;
- ❖ l'élaboration d'un énoncé de vision stratégique et son adoption.

Le cadre de référence particulier pour articuler l'ensemble du travail est celui du **développement durable**. Comme celui-ci offre une vision intégrée du développement et qu'il devient de nos jours une préoccupation incontournable, ce choix a semblé tout à fait opportun.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Né de la prise de conscience de la limite des ressources naturelles et de la fragilité des écosystèmes, ce concept a été graduellement adopté par différents acteurs de tout horizon comme une perspective nouvelle dans les façons de penser et de faire le développement. Dans le cadre du présent exercice, la définition retenue du développement durable est la suivante :

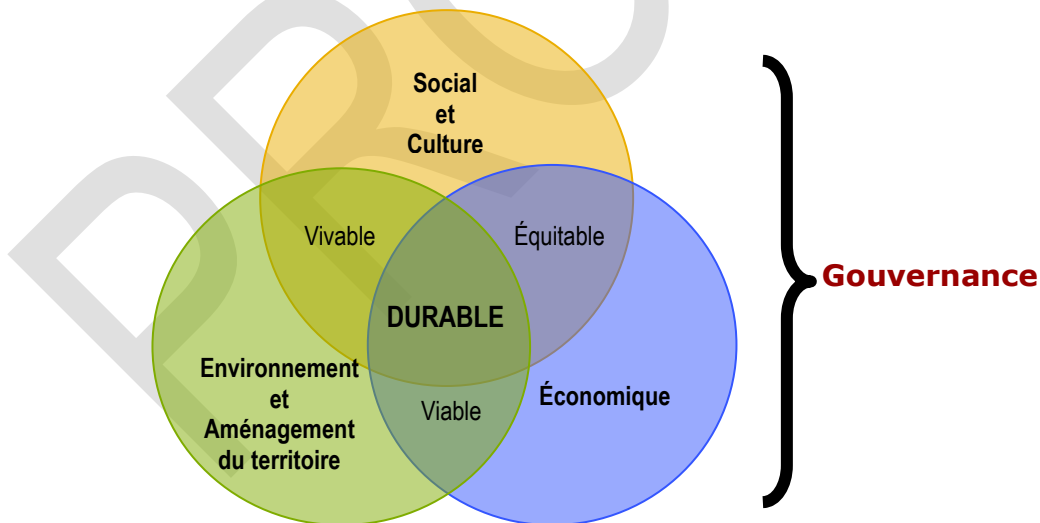
« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus

démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »³

Cette définition prend en considération l'équité entre les générations, en plus de l'équité actuelle pour un développement plus juste entre les populations réparties sur le territoire, dans une logique de solidarité. Elle sous-entend en effet des concepts essentiels de besoins et d'aspirations qui font que le développement durable sera à géométrie variable d'une collectivité à l'autre. Reprenant les trois dimensions internationalement reconnues, cette définition remplace le concept d'harmonie ou d'équilibre des trois pôles par celui de conciliation, qui est plus près de la réalité. Elle permet de revenir à la finalité de base que devrait être le développement, soit d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la collectivité par le niveau de vie (économique), le mode de vie (social) et le cadre de vie (écologique).

Par rapport aux thèmes retenus dans l'élaboration de l'énoncé de vision stratégique, nous incluons, d'une part, l'aspect Aménagement du territoire au volet Environnement et, d'autre part, nous fusionnerons la dimension Culture au Social. Enfin, cette définition fait appel à la gouvernance locale susceptible de concilier les trois pôles de base. Elle implique le partage de nouveaux pouvoirs entre les acteurs locaux. Ainsi, la gouvernance est directement liée à la dynamique des acteurs enracinés aux plans local et régional.

Illustration graphique du développement durable



³ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous* (communément appelé le Rapport Brundtland), 1987. http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable (page consultée le 11 mars 2010).

1. La dimension Environnement et Aménagement du territoire

Le développement doit se faire dans le respect de l'intégrité de l'environnement et des processus qui le forment et le transforment (aménagement du territoire). La dimension environnementale du développement durable fait référence au milieu de vie d'une collectivité. Dans ce sens, la protection de l'environnement conjugue activité humaine, préservation des ressources naturelles (sol, eau, air, énergies, biodiversité) et limitation des nuisances. Il s'agit, au sens large, du milieu naturel et du milieu construit par l'homme. La protection des personnes et de leurs biens, ainsi que des ressources du territoire renvoie, par exemple, aux préoccupations suivantes : l'habitat, les milieux naturels, le patrimoine bâti, les paysages, les écosystèmes, les sols, l'eau, l'air, les énergies, la biodiversité, les sources de pollution et de nuisances, le respect du rythme de renouvellement des ressources naturelles, les impacts des activités humaines sur l'environnement, etc.

2. La dimension Social et Culture

La finalité d'un développement durable est de satisfaire les besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures, d'améliorer leur qualité de vie et d'améliorer l'équité sociale. Pour ce faire, la personne doit être au centre des objectifs du développement. La dimension sociale du développement durable renvoie aux valeurs, aux pratiques socioculturelles, aux façons de vivre, au mode de vie d'une société. Dans ce sens, le développement social permet à une société de croître, de s'épanouir, de développer des connaissances. Les principaux thèmes à étudier sont, d'une part, la démographie, le vieillissement de la population, les familles, l'éducation, la mixité, le nombre et la répartition des services, l'accessibilité à ces services, la sécurité, les transports collectifs, la santé, le logement social, les sports et loisirs, l'intergénérationnel, les services sociaux, etc. et, d'autre part, la vie culturelle et ses pratiques à travers les équipements tels les bibliothèques, les institutions muséales, les centres d'archives, les lieux de diffusion, la démocratisation et le rayonnement, les communications, l'identité, la création et la production, la mise en marché et la diffusion, la diversification, etc.

3. La dimension Économique

La dimension Économique du développement durable fait référence tant au niveau de vie des citoyens (bien-être matériel, qualité des biens et services disponibles, etc.), que, plus largement, au développement économique d'une société. Le développement économique doit être considéré comme un moyen privilégié d'accéder au développement durable. Aussi, il doit être efficace, c'est-à-dire qu'il doit favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières, et permettre la satisfaction actuelle des besoins des communautés humaines, mais sans compromettre la satisfaction des générations à venir. Une « économie durable » met donc l'accent sur le développement, et non seulement sur la croissance. Elle suppose que les acteurs économiques assument la responsabilité des impacts de leurs activités sur l'environnement, la société et leurs ressources. En ce sens, les paramètres retenus seront : les nouvelles

activités (primaire, secondaire, tertiaire), les nouveaux emplois, les nouveaux services, le tourisme, les commerces et industries, les ressources naturelles, les services professionnels, le système financier, l'économie durable (dans le sens de développement et non seulement de croissance), les impacts sur l'environnement, la société et les ressources, etc.

4. La dimension Gouvernance

Dans un contexte démocratique idéal, les membres d'une collectivité, que ce soient les citoyens, les institutions, les organisations et les entreprises, participent aux décisions concernant le développement sur le territoire à travers leurs élus. La gouvernance, dans le contexte du développement durable, doit être intimement liée à la dynamique des acteurs locaux et régionaux essentiels au pilotage du développement durable de cette collectivité. C'est ainsi que les parties prenantes concernées se dotent volontairement d'une stratégie commune, la mettent en œuvre et évaluent les résultats de manière participative en s'appuyant sur des méthodes et des outils reconnus. Cette démarche s'appuie aussi nécessairement sur un ensemble d'activités connexes de communication, de réflexion, d'organisation et de formation qui visent graduellement à modifier les valeurs et les comportements jusqu'à former une véritable culture régionale du développement durable. L'objectif de cette démarche et de ces processus est de viser une valeur ajoutée non seulement économique, mais également sociale et environnementale. Bref, la gouvernance dans le contexte qui nous concerne, est l'ensemble des activités de pilotage qui permettent à une communauté d'encadrer au quotidien les initiatives nécessaires à la réalisation à long terme de sa démarche collective de développement durable.

1. Dimension ENVIRONNEMENT et AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU TERRITOIRE

- ✓ La superficie de la MRC des Pays-d'en-Haut est de 692 km².
- ✓ La MRC est composée de dix municipalités rurales dont deux partiellement à caractère plus urbaines : Sainte-Adèle et Saint-Sauveur.
- ✓ En moyenne, il y a 56 résidants au km² (moyenne laurentidienne de 25). Quatre municipalités dépassent largement la moyenne de la MRC : Saint-Sauveur (201), Sainte-Anne-des-Lacs (144), Piedmont (104) et Sainte-Adèle (93).
- ✓ Proximité de la Région métropolitaine de Montréal (bassin de plus de 3,5 millions de population)
- ✓ Le portrait politique du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut a connu des modifications au fil des années, notamment à cause des fusions/défusions municipales :
 - la fusion du village de Mont-Rolland et de la ville de Sainte-Adèle en 1997;
 - la fusion d'Estérel et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en 2001 et leur défusion en 2006;
 - la fusion du village de Saint-Sauveur-des-Monts et de la paroisse de Saint-Sauveur en 2002;
 - le changement de MRC de la municipalité d'Entrelacs, vers la Matawinie en 1991.
- ✓ En plus de ces changements, le contexte démographique général a eu des répercussions considérables pour notre territoire. Ainsi, de treize municipalités avec 18 321 de population en 1986, la MRC compte maintenant dix municipalités et 39 464 résidants permanents en 2011 (115 % d'augmentation) ainsi qu'environ 20 000 villégiateurs.

UTILISATION DU TERRITOIRE

- ✓ 17 % du territoire équivaut aux espaces densément construits, 75 % au couvert forestier dont un fort pourcentage est constructible et 8 % aux plans d'eau.
- ✓ Le territoire de la MRC ne contient pas de contrainte autres que physiques (milieux humides, pentes fortes, etc.) pour le potentiel de construction.
- ✓ Depuis le début du XX^{ième} siècle où l'agriculture et la foresterie ont périclité, le développement d'activités récréotouristiques a pris le relais, haussant d'autant plus l'attractivité de notre territoire pour la villégiature.
- ✓ La grande majorité des résidences se trouvent en dehors des périmètres d'urbanisation, soit en bordure des lacs et des cours d'eau, puis, plus récemment, à flanc de montagne ou sur les sommets.
- ✓ Il y a plus de trente ans, une majorité des habitations étaient considérées des résidences secondaires utilisées par les villégiateurs. Aujourd'hui, la très grande majorité des résidences sont dites principales, du fait, d'une part, par le transfert de nombreux villégiateurs en résidents permanents et, d'autre part, de l'arrivée de nombreux nouveaux résidents permanents.
- ✓ Le secteur résidentiel, par l'arrivée de nombreux nouveaux résidents, empiète sur l'activité touristique, développe des problématiques d'usage et crée des pressions sur le maintien des paysages.
- ✓ La disponibilité restreinte des terrains industriels dans la MRC des Pays-d'en-Haut représente un défi majeur aux efforts de diversification économique.
- ✓ Le couvert forestier de la MRC, composé majoritairement par l'érablière à bouleau jaune, est plutôt jeune : résineux (50 à 70 ans), mixte (50 ans) et feuillus (10 à 50 ans).
- ✓ Un peu plus de 85 km² (13 %) du territoire est de tenure publique : 78 % sous contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et 22 % pour les terres publiques intramunicipales (TPI) pour lesquelles la MRC a signé une seconde convention de gestion territoriale pour dix ans.
- ✓ Il y a plus de 350 lacs sur le territoire, presque tous convoités à différents niveaux par les résidents et les villégiateurs, et ce, depuis les années 1950.
- ✓ Il y a peu d'accès publics aux plans d'eau, par contre les accès existants sont de plus en plus contrôlés pour conserver la ressource.
- ✓ Accès restreints aux espaces naturels (terres publiques).

ENJEUX	OBJECTIFS
L'harmonisation des usages sur le territoire de la MRC en milieux naturels et bâtis	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une réglementation adéquate de façon à maintenir le développement harmonieux de notre territoire.
	<ul style="list-style-type: none"> - Dédier des espaces particuliers aux petites et moyennes entreprises des secteurs primaire, secondaire et tertiaire-moteur.
L'accessibilité aux lacs et aux territoires publics	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier des accès aux terres publiques et ses lacs.

PROJET

LOGEMENT ET HABITAT

- ✓ Dans la MRC, la construction est axée majoritairement sur la propriété privée isolée et peu sur le logement locatif.
- ✓ Le nombre de résidences en 1986 était de 7 820 alors qu'il a grimpé à 25 587 en 2006 pour une augmentation de 227 %. Pour la même période, la population n'a augmenté que de 100 %.
- ✓ On dénote une chute du nombre de personnes/logement (2,3 en 1986 vs 1,4 en 2006).
- ✓ La valeur moyenne des résidences dans la MRC en 2006 était élevée : 232 197 \$ (125 923 \$ en 1996 et 132 285 \$ en 2001) par rapport à 182 399 \$ pour l'ensemble du Québec.
- ✓ De 2001 à 2006, le nombre de résidences secondaires est passé de 5 512 à 8 459, représentant ainsi 33 % de toutes les résidences. En 1981, ce pourcentage était de plus de 50 %.
- ✓ En 2009, la MRC des Pays-d'en-Haut est au deuxième rang en ce qui a trait au prix le plus élevé des transactions de vente de toute la région des Laurentides (234 898 \$ pour notre MRC, 280 978 \$ pour la MRC Thérèse-De Blainville).
- ✓ La valeur foncière uniformisée des immeubles résidentiels des Pays-d'en-Haut correspond à 84 % du total de cette valeur toutes catégories confondues (76 % pour les Laurentides, 69 % pour le Québec).
- ✓ Le niveau d'adéquation de l'offre et de la demande en logements sociaux pour la MRC des Pays-d'en-Haut est considéré comme extrêmement faible.
- ✓ Le coût moyen du logement locatif est le plus élevé de la région des Laurentides.
- ✓ La MRC des Pays-d'en-Haut possède le plus faible ratio de logements sociaux par 1 000 habitants.

ENJEUX	OBJECTIFS
L'accessibilité au parc résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des représentations auprès du MAMROT afin d'avoir un meilleur contrôle de l'augmentation des valeurs foncières.
L'accessibilité au logement social	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre davantage la construction de logements sociaux sur le territoire des municipalités locales avec l'aide financière de la MRC. - Encourager les municipalités locales à obliger les développeurs de projets résidentiels privés à inclure des logements sociaux dans leur projet. - Déterminer des endroits appropriés pour le développement de zones résidentielles unifamiliales à prix modique et de logement locatif. - Encourager les municipalités à mettre sur pied des programmes d'exemption de taxes plus particulièrement aux logements sociaux.

TRANSPORT

- ✓ Le réseau routier supérieur de la MRC est formé d'une autoroute (15), d'une route nationale (117), de deux routes régionales (329 et 364) et de quatre routes collectrices.
- ✓ Les plus hauts débits de circulation se situent sur l'autoroute 15, la route 117 et le tronçon de la route 364 entre l'autoroute et la 329 à Morin-Heights.
- ✓ Le réseau municipal, représentant plus de 75 % des routes de la MRC, est constitué d'une très longue série de routes qui ne cesse de s'étirer en fonction des nouveaux lieux de construction résidentielle.
- ✓ On dénote des lacunes au niveau de la sécurité des citoyens, notamment des familles, face aux nombreux excès de vitesse sur le territoire, entre autres, lié à la configuration des routes (étroitesse, sinuosité).
- ✓ Le transport lourd, sauf local, transite par l'autoroute et la route 329, en direction de Lachute.
- ✓ La MRC des Pays-d'en-Haut est partenaire d'un projet de transport collectif intermunicipal avec la MRC des Laurentides, incluant un lien avec la gare intermodale de Saint-Jérôme. Ce réseau connaît un accroissement important des déplacements depuis les dernières années.
- ✓ Desserte de l'ensemble du territoire par le taxibus.
- ✓ De façon générale, les offres alternatives au transport individuel demeurent restreintes.
- ✓ Insuffisance du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire, bien que les cyclistes empruntant les routes soient de plus en plus nombreux.
- ✓ Haut débit de circulation particulièrement les fins de semaine, au centre du village de Saint-Sauveur, sur la route 364 et l'autoroute 15.
- ✓ Le temps de déplacement vers Montréal est de plus en plus long parce que bien que le réseau routier demeure inchangé, il reçoit surcapacité de véhicules.

ENJEUX	OBJECTIFS
<p>Efficacité et sécurité du réseau routier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité du réseau routier aux endroits problématiques. - Appliquer les programmes de prévention pour la sécurité sur nos routes. - Améliorer la sécurité du réseau routier par une signalisation adéquate en fonction des nouvelles réalités.
<p>Sécurité reliée au partage de la route (vélo de route et voitures)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des voies cyclables et piétonnières en milieu urbain et des liens intermunicipaux dans l'ensemble des municipalités et particulièrement en milieu urbain.
<p>Efficacité et accessibilité du transport collectif sur tout le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'efficacité du transport collectif intermunicipal actuel ainsi que les autres offres alternatives en transport, particulièrement pour les utilisateurs de l'ensemble du territoire (exemple : par la présence d'abribus et une desserte sécuritaire (lumières, etc.), stationnements incitatifs et de supports à vélo). - Effectuer des représentations auprès du MTQ pour augmenter l'offre du réseau routier. - Améliorer les accommodements à la desserte en transport en commun (notamment au train de banlieue et à la gare au nord de Saint-Jérôme, les places de stationnement au métro de Laval vers Montréal).

L'ENVIRONNEMENT

- ✓ Méconnaissance de la biodiversité faunique et floristique présente sur notre territoire.
- ✓ Présence d'aires protégées en territoire public (dont l'aire attribuée à la Station de biologie des Laurentides, le territoire des Falaises de Piedmont et deux projets de refuges biologiques) équivalant à seulement 2,2 % par rapport à l'objectif de 12 % que le gouvernement du Québec veut atteindre.
- ✓ Les habitats fauniques et floristiques subissent les effets négatifs de la forte pression du développement.

ENJEUX	OBJECTIFS
La connaissance et la protection de notre environnement	<ul style="list-style-type: none">- Répertorier et identifier les composantes de notre environnement.- Sensibiliser la population à l'importance de préserver notre biodiversité et la qualité de notre environnement.- Appliquer de façon stricte les règlements de protection de l'environnement afin de protéger ses composantes.

L'EAU

- ✓ La majorité du territoire de la MRC se trouve dans le bassin versant de la rivière du Nord, l'extrême est étant dans le bassin de la rivière L'Assomption et l'extrême ouest, dans celui de la rivière Rouge.
- ✓ En plus de la rivière du Nord, il y a présence de quatre autres rivières de moyenne importance, de plusieurs centaines de cours d'eau à débit régulier et intermittent et de plus de 350 lacs. Les lacs et les rivières représentent environ 8 % de notre territoire.
- ✓ Le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut fait face aux problématiques suivantes :
 - épisodes d'algues bleu-vert dans près d'une vingtaine de lacs depuis 2004;
 - érosion et sédimentation dans les lacs et les cours d'eau;
 - coupe de la végétation et des arbres pour les nombreuses propriétés riveraines;
 - gestion des eaux de ruissellement;
 - perte de plusieurs milieux humides.
- ✓ Seulement quatre des dix municipalités de la MRC procèdent au traitement d'une partie des eaux usées.
- ✓ La très grande majorité de la population tire son eau potable d'un puits et rejette ses eaux usées dans une installation septique.
- ✓ Les plans d'eau de surface, les cours d'eau, ainsi que les eaux souterraines, subissent les effets négatifs de la forte pression du développement.

ENJEU	OBJECTIFS
La qualité de l'eau pour des fins de consommation et de récréation	<ul style="list-style-type: none">- Appliquer rigoureusement les règlements visant la protection de l'eau potable, dont la captation des eaux souterraines.- Procéder au traitement des boues des installations septiques.- Appliquer de façon stricte les règlements afin de réduire l'eutrophisation accélérée des plans d'eau.- Continuer le travail de sensibilisation auprès de la population au niveau de la renaturalisation de la bande riveraine.- Identifier les milieux humides et établir un plan de protection.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

- ✓ La collecte résidentielle de matières résiduelles, de matières recyclables et des résidus domestiques dangereux est effectuée dans toutes les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut.
- ✓ Présence de deux écocentres sur le territoire, mais leur accessibilité est limitée aux citoyens de cinq municipalités de la MRC qui correspond par contre à près de 80 % de la population.
- ✓ Le taux de génération de déchets municipaux est de 737 kg/personne par année, comparativement à 1 690 kg pour la moyenne québécoise en 2009.
- ✓ Le taux de diversion des déchets, soit les déchets qui sont récupérés, est de 39,5 %, comparativement à 52 % pour la moyenne québécoise en 2008.
- ✓ Analyse de mise en œuvre d'un projet inter MRC de valorisation de la matière organique.

ENJEU	OBJECTIFS
L'amélioration de la gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none">- Faire diminuer le taux de génération et accroître l'efficacité du taux de récupération.- Élaborer et appliquer des règlements afin d'atteindre les objectifs des 3RV-E (la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination par enfouissement).- Mettre en place des écocentres pour rejoindre la population de toutes les municipalités.- Mettre en œuvre un projet inter-MRC de diminution et de valorisation des matières résiduelles.

PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI

- ✓ Les paysages de la MRC des Pays-d'en-Haut sont un des critères d'établissement des nouveaux résidents sur le territoire, ainsi qu'un attrait majeur pour les touristes et les villégiateurs.
- ✓ La méconnaissance des caractéristiques fondamentales et identitaires de nos paysages, l'absence d'une réglementation adéquate et l'explosion de la construction résidentielle menacent la pérennité des territoires d'intérêt.
- ✓ Un inventaire du patrimoine bâti résidentiel pour l'ensemble du territoire a été réalisé par la MRC.
- ✓ La difficulté à démontrer la valeur économique du patrimoine et des paysages constitue un obstacle majeur à leur conservation et leur mise en valeur.
- ✓ Les points de vue permettant d'admirer l'étendue de notre territoire sont restreints et peu accessibles.

ENJEU	OBJECTIFS
La reconnaissance de notre patrimoine bâti et de nos paysages	<ul style="list-style-type: none">- Faire diminuer le taux de génération et accroître l'efficacité du taux de récupération- Reconnaître l'apport du patrimoine bâti et des paysages à la qualité de vie et l'identité culturelle du territoire- Identifier, protéger et valoriser les paysages et le patrimoine bâti- Encourager l'adoption de règlements adéquats par les municipalités locales- Répertorier, identifier et dégager des ressources financières pour aider les propriétaires désirant restaurer leurs biens patrimoniaux- Poursuivre la sensibilisation auprès des municipalités et des citoyens

PROTECTION DES PERSONNES ET DE LEURS BIENS

- ✓ Présence de zones inondables et de mouvement de terrain.
- ✓ Présence de nombreuses obstructions à la libre circulation de l'eau des cours d'eau.
- ✓ Présence de risques variables liés à des incendies.
- ✓ Présence de zones de contraintes anthropiques (bruit).

ENJEU	OBJECTIFS
Protection des personnes et de leurs biens	<ul style="list-style-type: none">- Faire diminuer le taux de génération et accroître l'efficacité du taux de récupération- Appliquer la politique et le règlement sur la gestion des cours d'eau.- Appliquer le schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie.- Faire appliquer l'entente de service avec la Sûreté du Québec pour desservir notre territoire (à l'exception de Sainte-Adèle qui a son propre service de police municipale).- Appliquer des mesures de prévention dans les zones d'inondation, d'érosion et de glissement de terrain, de bruit routier, etc.

2. Dimension SOCIAL et CULTURE

POPULATION

- ✓ De 1986 à 2006, on a enregistré une augmentation de près de 100 % de la population de la MRC. Cette augmentation est nettement supérieure à celle de la région des Laurentides (62 %) et du Québec (16 %).
- ✓ Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, pour 2031, la population de la MRC devrait croître d'un autre 32 %, le 6^e plus haut taux de toutes les MRC du Québec, pour se situer à presque 50 000 personnes. Pour l'ensemble du Québec, le taux devrait être deux fois moindre, soit de 16 %.
- ✓ La croissance de la population des dernières années provient exclusivement du solde migratoire, puisque l'accroissement naturel (naissances – décès) est négatif depuis plusieurs années.
- ✓ Le pourcentage de la population permanente de la MRC ayant seulement le français comme langue maternelle s'est accru depuis 1981 (1981 : 82,7 %, 1996 : 86,3 %, 2001 : 87 %, 2006 : 88,58 %).
- ✓ En 2006, 60,6 % de la population permanente de la MRC parlait les deux langues officielles (40,6% pour le Québec).
- ✓ Selon Statistique Canada, au premier juillet 2010, l'âge moyen le plus élevé (48,6 ans) du Québec se retrouve dans la ville de Saint-Sauveur.

MÉNAGE ET FAMILLE

- ✓ En 2006, 17 140 ménages habitaient le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, mais seulement 3 180 (19 %) comptaient un ou des enfants.
- ✓ La proportion des enfants de 0-17 ans (15 %) est inférieure à celle du Québec (19 %).
- ✓ Entre 1996 et 2006, le pourcentage d'augmentation du nombre de personnes de moins de 25 ans est plus élevé que celui de la région des Laurentides et du Québec, mais leur poids relatif diminue pour notre MRC.
- ✓ La réduction de l'importance relative des jeunes dans la population représentera une réelle menace au niveau de l'offre et la demande en termes de main-d'œuvre.
- ✓ Entre 2001 (14 300) et 2006 (17 140), la MRC s'est enrichie de 2 840 ménages (20 %) ce qui est une augmentation supérieure à la moyenne québécoise (7 %).
- ✓ 54 % des familles sont mariées, comparativement à 34 % en union de fait et 12 % de familles monoparentales.

- ✓ Les ménages sans enfant en 2006 (6 495) étaient 2 fois plus nombreux que les ménages avec enfants (3 180), alors qu'en 2001, ils étaient 1,8 fois plus nombreux (5 155 vs 2 900). Ainsi, si les ménages avec enfants ont crû de 10 % entre 2001 et 2006, les ménages sans enfant ont crû de 26 %.
- ✓ On dénote une légère diminution des familles monoparentales passant de 13 % (1 260) à 12 % (1 360), comparativement à 17 %, tant en 2001 qu'en 2006, pour le Québec.
- ✓ Une toute récente politique familiale vient d'être adoptée par le conseil des maires. « Penser et agir famille » en est le cadre de référence qui a pour but de placer la famille au cœur des préoccupations des élus de toutes les municipalités.
- ✓ Malgré un réseau de garde d'enfants constitué de quatre centres de la petite enfance (CPE) (245 places), de services de garde en milieu familial (426 places) et de deux garderies privées (72 places) au mois de mars 2010, le nombre d'enfants inscrit sur la liste d'attente centralisée pour une place dans un CPE était de 1 647 et pour une place en milieu familial était de 1 127 pour un total de 2 774.

ENJEUX	OBJECTIFS
<p>Équilibre démographique entre les différentes strates d'âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter des stratégies politiques afin d'inverser la structure de la population et tendre vers un meilleur équilibre démographique.
<p>L'augmentation de la proportion des jeunes adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des actions concrètes afin d'offrir de meilleurs services à la population et une offre d'emploi plus abondante et plus diversifiée. - Mettre en place des mesures concrètes qui faciliteront la vie des familles vivant dans notre milieu et qui favoriseront l'arrimage des ressources dans des actions à portée plus régionale. - Considérer la dimension familiale lors de la prise de décision. - Appliquer le plan d'action de la politique familiale. - Accroître les services à la famille, notamment médecin, services de garde, internet à haute vitesse, infrastructures sportives et de loisirs. - Jouer un rôle de catalyseur auprès des partenaires pour l'instauration de services et de mesures en faveur des familles.
<p>La mobilité des jeunes, des personnes et de la main-d'œuvre sur tout le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître davantage la MRC pour sa vocation résidentielle permanente. - Créer des opportunités et stratégies pour attirer les jeunes scolarisés et leur famille afin de leur permettre de demeurer dans leur milieu.
	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'offre en transport collectif.

AÎNÉS

- ✓ La proportion des 55 ans et plus (38 %), est supérieure à celle du Québec (27 %).
- ✓ L'âge moyen (45 ans) et l'âge médian (49 ans), pour la MRC des Pays-d'en-Haut en 2006, étaient les plus élevés de toutes les MRC des Laurentides.
- ✓ Le vieillissement de la population et l'arrivée de nouveaux résidants auront une incidence certaine sur la demande de biens et services offerts dans la MRC.

ENJEU	OBJECTIFS
Services aux aînés	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre des actions concrètes afin d'offrir des services plus adaptés aux aînés.- Entreprendre une démarche municipalité amie des aînés (MADA)

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- ✓ Depuis près de cent ans, de nombreux sentiers récréatifs sont accessibles sur l'ensemble du territoire. Avec les années, les parcours ont été modifiés et morcelés et sont plutôt regroupés en réseaux locaux qui aujourd'hui ne sont pas tous reliés entre eux.
- ✓ Déficit d'équipements récréatifs, (liens intermunicipaux entre les réseaux de sentiers municipaux) et culturels (salle de spectacle) publics et parapublics sur l'ensemble de la MRC des Pays-d'en-Haut.
- ✓ Absence d'infrastructures et d'équipements sportifs (aréna, piscine intérieure, plateau sportif, etc.) publics et parapublics dans la MRC.
- ✓ Un parc régional a été créé afin d'accommoder tant les résidants que les villégiateurs et les touristes ainsi que pour protéger et pérenniser les équipements récréatifs existants.

ENJEUX	OBJECTIFS
Disponibilité d'infrastructures et d'équipements récréatifs, sportifs et culturels	<ul style="list-style-type: none">- Offrir des infrastructures et équipements adéquats en fonction des besoins de l'ensemble de la population.- Identifier clairement les réseaux de sentiers récréatifs existants régionaux et locaux, ainsi que les équipements complémentaires.
Accessibilité à des sentiers intermunicipaux reconnus et officiels	<ul style="list-style-type: none">- Créer des liens entre les réseaux récréatifs locaux.

SANTÉ DE LA POPULATION

- ✓ Présence du CLSC des Pays-d'en-Haut à Sainte-Adèle et de points de services à Saint-Sauveur et à Morin-Heights.
- ✓ Présence d'un CHSLD à Sainte-Adèle.
- ✓ Présence de coopératives de santé à Saint-Adolphe-d'Howard.
- ✓ Présence de cliniques médicales privées à Sainte-Adèle et Saint-Sauveur.
- ✓ Absence de services médicaux dans cinq des municipalités de la MRC.
- ✓ Dans l'ensemble de la population, le groupe des 45-64 ans a reçu le plus de services du CSSS (23 %), suivi des 0-14 ans (19 %), des 75 ans et plus et des 65-74 ans (18 % chacun), des 25-44 ans (15 %) et enfin des 15-24 ans (8 %).
- ✓ Les plus grandes proportions d'hommes ayant reçu ces services se trouvent dans les groupes d'âge 0-14 et 45-64 ans (22 % chacune), alors que pour les femmes, ce sont les groupes 45-64 et 75 ans et plus (23 % et 18 % respectivement).
- ✓ En termes de services, les trois plus souvent offerts sont les services généraux, les soins infirmiers à domicile et l'aide à domicile (52 %).
- ✓ La répartition géographique des services démontre que Lac-des-Seize-Îles (34 %), Sainte-Adèle (30 %), Saint-Sauveur (29 %) et Morin-Heights (26 %) en ont reçu plus que la moyenne de toute la MRC (26 %).
- ✓ En ce qui concerne le plus grand nombre d'utilisateurs, le service de prévention et protection de la santé publique prédomine.
- ✓ En 2005, 62 % des résidents des Laurentides considèrent qu'ils sont « en excellente santé ou très bonne santé » tandis que 28 % d'entre eux se disent en « bonne santé » et 11 % en « mauvaise ou moyenne santé ».
- ✓ En 2005, le pourcentage de personnes qui considère avoir un poids santé est d'environ 54 %, tandis que ceux qui sont en situation d'embonpoint pour les Laurentides est de 32 % et ceux qui sont considérés comme obèses représentent 14 %.

ENJEUX	OBJECTIFS
Une population en santé	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les saines habitudes de vie - Mettre en œuvre un ensemble d'activités afin de réduire ou d'éviter les problèmes psychosociaux et de santé chez les jeunes et les adultes
Offre de services de proximité en santé	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'accessibilité à un médecin de famille ainsi qu'à des spécialistes en cliniques publiques, privées ou coopératives afin d'accroître le nombre de points de service

ÉDUCATION

- ✓ Les services de deux écoles secondaires (A.-N.-Morin et École Hôtelière des Laurentides) ainsi que plusieurs écoles primaires francophones (Saint-Sauveur (2), Sainte-Adèle (1), Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (2)) sont offerts ainsi que les services de deux écoles primaires anglophones (Morin-Heights et Sainte-Adèle) sont offerts.
- ✓ À part l'École Hôtelière des Laurentides, dont la clientèle de jeunes provenant de la MRC est minime, aucune formation spécialisée au secondaire, études collégiales ou universitaires n'est offerte sur le territoire.
- ✓ Chez les jeunes, la migration est expliquée par la poursuite des études supérieures, notamment universitaires et professionnelles et le manque relatif d'emplois reliés à de telles études.
- ✓ En juin 2008, le taux de diplomation des élèves de la commission scolaire des Laurentides à la fin du secondaire était de 51 % comparativement à 52 % pour l'ensemble des commissions scolaires francophones du Québec et 60 % pour le Québec.
- ✓ Parmi la population de 15 à 24 ans de la MRC des Pays-d'en-Haut, 39 % n'ont aucun certificat, diplôme ou grade, comparativement à 37 % pour le Québec.
- ✓ Pour l'année 2006-2007, le taux de décrochage des étudiants du secondaire à la commission scolaire des Laurentides était de 39 % comparativement à 34 % pour l'ensemble des commissions scolaires des Laurentides et à 25 % pour tout le Québec.
- ✓ Selon le genre, en 2006, le taux de décrochage pour la commission scolaire des Laurentides était de 46 % pour les garçons et de 31 % pour les filles.
- ✓ La population de la MRC des Pays-d'en-Haut est légèrement plus scolarisée (18 %) que celle du Québec (16 %) au niveau universitaire.
- ✓ Les trois principaux domaines d'études sont : commerce, gestion et administration publique (24 %), architecture, génie et services connexes (17 %) et santé, parc, récréation et conditionnement physique (12 %).

ENJEUX	OBJECTIFS
Une population plus scolarisée, tous niveaux et secteurs confondus	<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser tous les acteurs en faveur de la réussite scolaire- Faire augmenter le niveau de scolarité tout niveau et secteur confondu et de développement des compétences de la population active- Favoriser l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement là où les besoins de la population le justifient (primaire, études professionnelles)

3. Dimension ÉCONOMIQUE

EMPLOIS

- ✓ Entre 2001 et 2008, les résidents de la MRC des Pays-d'en-Haut qui occupent un emploi dans la MRC a diminué, passant de 51,6 % à 45,8 %.
- ✓ Les résidents doivent posséder des compétences spécialisées et des diplômes de haut niveau afin de pouvoir vivre sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.
- ✓ Les temps de déplacement vers les lieux de travail à l'extérieur de notre MRC sont de plus en plus longs et laborieux compte tenu de l'accroissement de la congestion automobile sur l'autoroute. Les alternatives en transport collectif demeurent restreintes en ce qui a trait aux déplacements vers les lieux de travail.
- ✓ Le secteur primaire correspond à 1 % de l'ensemble des emplois disponibles des Pays-d'en-Haut. 19,8% des emplois se retrouvent dans le secteur secondaire et 79,2 % dans le secteur tertiaire.
- ✓ En 2007, près de 41 % des emplois se retrouvent à Saint-Sauveur (6 250 emplois), 26 % à Sainte-Adèle, 12 % à Piedmont et près de 10 % à Morin-Heights.
- ✓ Les emplois créés dans l'industrie qui gravite autour du tourisme sont habituellement peu rémunérés et précaires.
- ✓ Un changement éventuel de propriétaire au parc d'affaires La Rolland et la fin des crédits d'impôt remboursables pour les entreprises qui en bénéficient dans ce Carrefour de la nouvelle économie créent une incertitude en ce qui a trait au maintien des emplois.
- ✓ Les emplois offerts dans la MRC des Pays-d'en-Haut ne correspondent que très peu aux nouveaux résidents qui possèdent des formations universitaires de premier et second cycle, des formations spécialisées et commandent des salaires élevés compte tenu des exigences qu'imposent le coût de la vie de la MRC.
- ✓ Particulièrement en matière touristique et les services et commerces connexes à ce secteur, les entreprises font face à une pénurie de main-d'œuvre.
- ✓ L'arrivée des jeunes retraités sur le territoire permet de combler une partie des besoins en main-d'œuvre de nos entreprises, mais les compétences, disponibilités et intérêts de ces nouveaux travailleurs âgés ne sont pas comptabilisés et organisés.
- ✓ Un peu moins de 20 % des emplois dans la MRC étaient à temps partiel en 2006, soit davantage que dans la région des Laurentides et au Québec, tous deux à moins de 17 %.
- ✓ En 2006, 47,8 % des emplois du secteur secondaire sont du domaine de la construction.
- ✓ La MRC comptait, en 2006, 4 080 travailleurs autonomes, soit 22,6 % des travailleurs, largement plus élevé que dans la région des Laurentides (13,4 %) et au Québec (11,3 %). Entre 2001 et 2006, les travailleurs autonomes ont augmenté de 34,4 %, soit plus que les travailleurs salariés (19,5 %).

- ✓ Plusieurs gestionnaires d'entreprises de petites tailles (moins de 20 employés) ont des carences en matière des gestions de ressources humaines.
- ✓ L'accroissement de services, compte tenu de l'arrivée massive de nouveaux retraités et le départ à la retraite de plusieurs gestionnaires d'entreprises engendreront une pénurie de main-d'œuvre.
- ✓ Inadéquation entre les offres d'emploi et les compétences des nouveaux arrivants retraités.
- ✓ Le nombre d'emplois disponibles, entre 2001 et 2006, s'est accru dans tous les secteurs d'activité sauf celui des arts, spectacles et loisirs. Les accroissements les plus importants et significatifs se sont réalisés dans le secteur de la construction (+44 %), de la fabrication (+29 %), les soins de santé et assistance sociale (+32 %), le commerce de gros et de détail (+30 %) et le service immobilier et financier (+27 %).
- ✓ En 2006, la MRC comptait 4 080 travailleurs autonomes, soit 22,6 % des travailleurs (13,4 % pour les Laurentides et 11,3 % pour le Québec).
- ✓ En août 2010, la MRC des Pays-d'en-Haut dénombrait 1 425 prestataires de l'assurance-emploi, correspondant à 6,2 % des prestataires de la région des Laurentides, soit moins que la part des 15 à 64 ans dans cette région.
- ✓ Le taux de chômage a varié de 12,4 % à 13,6 % entre 1986 et 1996, est passé à 8 % en 2001 et à 7,5 % en 2006 pour notre MRC. Il s'agit d'une baisse de 5,5 points, moins importante pour les Laurentides (6,1 points) mais supérieure au Québec (4,8 points).

REVENUS

- ✓ Le revenu personnel par habitant et le revenu personnel disponible par habitant de la MRC des Pays-d'en-Haut sont les plus élevés de toutes les MRC des Laurentides et les autres régions du Québec (sauf pour la région Nord-du-Québec). En 2008, ils étaient respectivement de 40 560 \$ et 30 777 \$ comparativement à 33 960 \$ et 25 648 \$ pour la région des Laurentides et 33 406 \$ et 25 494 \$ pour le Québec.
- ✓ Le revenu d'emploi moyen de 45 650\$ des travailleurs de 25 à 64 ans des Pays-d'en-Haut, en 2008, était en deuxième position des autres MRC des Laurentides après la MRC Thérèse-De Blainville (53 820 \$).
- ✓ Le revenu moyen d'emploi des femmes ayant travaillé en 2005 était de 30 568 \$ et de 48 755 \$ pour les hommes. Le revenu moyen d'emploi des femmes correspondait alors à 62,7 % de celui des hommes, contrairement à 65 % en moyenne pour la région des Laurentides et de 68,9 % pour la province du Québec.
- ✓ Le revenu annuel médian par ménage privé, en 2005, comporte de grands écarts entre les municipalités (près de 81 000 \$ à Estérel et 40 000 \$ à Wentworth-Nord).
- ✓ Le recours aux transferts gouvernementaux diffèrent entre les municipalités (1 % du revenu annuel médian pour Estérel, 6,9 % pour Saint-Anne-des-Lacs, 22,6 % pour Wentworth-Nord). En général,

le total des transferts gouvernementaux est en moyenne plus élevé que la moyenne observée dans la région des Laurentides. Cela est attribuable principalement à des prestations de sécurité de la vieillesse et prestations de pension du Canada.

- ✓ En 2008, la MRC comptait 775 familles sous le seuil de faible revenu, soit 7 % du total des familles, étant le taux le plus bas des huit MRC de la région des Laurentides (8 % pour les Laurentides, 12 % pour l'ensemble du Québec).

ENJEUX	OBJECTIFS
Accessibilité à plus d'emplois mieux rémunérés dans la MRC pour les résidents permanents	<ul style="list-style-type: none"> - Documenter les motivations qui poussent les résidents à demeurer sur notre territoire, mais qui travaillent à l'extérieur
Diversification des entreprises et des catégories d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier notre économie en attirant de nouvelles entreprises issues des secteurs non traditionnels porteurs d'emplois de qualité
Accroissement des compétences en gestion des ressources humaines des dirigeants d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des formations pour la gestion en ressource humaine - Reconnaître les bonnes pratiques
Accroissement de la main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les besoins en main-d'œuvre actuel et futur des entreprises en relation avec les pénuries et les nouveaux services compte tenu de l'accroissement de la population

ENTREPRISES

- ✓ De 2006 à 2009, le nombre d'entreprises a légèrement augmenté passant de 1 281 à 1 352.
- ✓ En 2009, 90 % des entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut ont moins de 20 employés (59 % ont de 1 à 4 employés, 21 % de 5 à 9 employés et 10 % de 10 à 19 employés).
- ✓ Le pourcentage d'entreprises du domaine de la construction (84 %) domine le nombre d'entreprises du secteur secondaire.
- ✓ Des entreprises rencontrent certaines difficultés de recrutement pour des postes peu spécialisés auprès des résidents de la MRC des Pays-d'en-Haut.
- ✓ En 2006, le secteur tertiaire était constitué de 78,92 % des entreprises qui représentaient 79,17 % des emplois.
- ✓ Le nombre de commerces de biens de consommation courante a augmenté ces 5 à 10 dernières années exclusivement à l'extérieur de la MRC (MRC Rivière-du-Nord, Laurentides et Thérèse-De Blainville).
- ✓ L'adéquation entre l'offre et la demande commerciale et de services n'est pas connue.
- ✓ Le pouvoir d'achat restreint des résidents permanents des municipalités à l'extérieur des deux villes centres fait en sorte que les commerces de proximité ont parfois de la difficulté à atteindre leur seuil de rentabilité.
- ✓ Les entreprises commerciales sont soutenues par de la formation en gestion par le CLD des Pays-d'en-Haut, en restauration et service par l'École Hôtelière des Laurentides et de nombreux événements sont organisés par la Chambre de commerce et de tourisme de la vallée de Saint-Sauveur pour accroître l'achalandage. La presque totalité de la clientèle étudiante de l'École Hôtelière des Laurentides provient de l'extérieur du territoire de notre MRC.
- ✓ Le nombre d'entreprises a diminué à Saint-Adolphe-d'Howard, Lac-des-Seize-Îles, Sainte-Adèle et Estérel entre 2002 et 2007.
- ✓ Malgré un accroissement du nombre d'emplois de 29,52 % entre 2001 et 2006 des secteurs du commerce de gros et de détail, le nombre d'entreprises est demeuré sensiblement le même (251 entreprises en 2009, 249 entreprises en 2003). La taille des entreprises de ce secteur a donc augmenté.
- ✓ La totalité des services commerciaux des institutions financières sont maintenant à l'extérieur de notre territoire.
- ✓ La distance aux marchés de Montréal et d'autres grandes villes est considérée comme un obstacle pour plusieurs entreprises.
- ✓ Aucun parc d'affaires industriel dûment identifié n'est disponible sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'accueillir les entreprises de ce type.
- ✓ Certaines municipalités bénéficient de très peu de services de proximité.
- ✓ Économie moins diversifiée et dépendante de la performance des entreprises touristiques.

- ✓ Les entreprises de desserte (services commerciaux et institutions financières) ne voient pas assez le potentiel de s'installer dans la MRC, malgré la mutation de la structure résidentielle de notre MRC.

ENJEUX	OBJECTIFS
<p>Accroissement du nombre d'entreprises dont les salaires sont élevés où la main-d'œuvre disponible est locale ou à proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et créer des zones spécifiques à l'accueil d'entreprises du secteur secondaire - Prospecter des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire moteur dont la capacité de payer des salaires élevés est importante et dont le marché est régional et international plutôt que local - Accroître le taux d'entrepreneuriat par le soutien et le financement d'initiatives en démarrage - Développer une série d'incitatifs distinctifs, concurrentiels et novateurs pour attirer de nouvelles entreprises structurantes à fort potentiel de développement - Mettre en place un plan de prospection à l'international d'entreprises et de travailleurs qualifiés
<p>Diminution des fuites commerciales à l'extérieur de notre MRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises existantes aux nouveaux moyens de communication disponibles afin de maximiser leur visibilité et leur notoriété
<p>Maintien ou création de services de proximité pour toutes les municipalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la population de certaines municipalités afin que des services de proximité puissent survivre et atteindre la rentabilité - Accroître l'offre des services de proximité dont des services privés, publics et parapublics régionaux
<p>Diversification économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Viser à diminuer les disparités économiques intermunicipales afin de faire disparaître la dévitalisation de certaines municipalités
<p>Attraction des entreprises de desserte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapatrier certains services régionaux (gouvernementaux, institutions financières, etc.) - Accroître les services de suivi en entreprise afin d'améliorer le taux de succès du maintien des activités des entreprises en place - Accroître le soutien aux entreprises existantes afin de développer de nouveaux marchés destinés à la vente de leurs produits et/ou services - Procéder à des études de marché afin de qualifier l'offre et la demande des entreprises

INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES

- ✓ Les noyaux villageois des dix municipalités de la MRC sont desservis par Internet haute vitesse, sauf Wentworth-Nord et Lac-des-Seize-Îles. Toutefois, à l'extérieur de ces noyaux plusieurs communautés ne bénéficient pas encore de cette technologie.

ENJEU	OBJECTIF
Accessibilité aux infrastructures technologiques	<ul style="list-style-type: none">- Offrir des services technologiques adaptés aux besoins de l'ensemble de la population en partenariat avec l'entreprise privée ou à but non lucratif

TOURISME

- ✓ En 2006, la MRC accueillait 1,7 millions d'excursionnistes⁴ et de touristes⁵ (visites-personnes) générant plus de 216 millions de dollars, soit une augmentation de 59,6 % par rapport à 2002.
- ✓ Majoritairement, en 2009 la provenance des visiteurs est du territoire des Laurentides (39 %) et de Montréal (35 %) aux bureaux d'accueil touristique des Pays-d'en-Haut.
- ✓ Le taux d'occupation moyen de l'hébergement en 2009 de 31,4 % des établissements hôteliers des Pays-d'en-Haut était plus bas que la moyenne des Laurentides et celle du Québec.
- ✓ La MRC des Pays-d'en-Haut attire de plus en plus d'excursionnistes et de moins en moins de touristes.
- ✓ Très peu d'établissements hôteliers ont investi dans leurs infrastructures les dernières années.
- ✓ L'offre d'activité culturelle s'est bonifiée au cours des dernières années et ce particulièrement en ce qui a trait à l'événementiel.
- ✓ Les activités touristiques intérieures sont restreintes.
- ✓ Il y a un manque au niveau des réseaux intermunicipaux qui permettrait des randonnées de tout type de longue durée.
- ✓ La promotion touristique qui s'effectue auprès de clients d'une journée ne répond pas à la problématique de contre-performance du taux d'occupation.
- ✓ L'industrie touristique québécoise est en profonde mutation. Les destinations locales sont maintenant en concurrence directe avec des destinations internationales en matière de choix de lieux de vacances.
- ✓ Peu d'établissements touristiques développent des ententes forfaitaires entre elles sur notre territoire.

⁴ Un excursionniste est une personne qui effectue un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de son lieu de résidence habituel, et dont le lieu de résidence se situe dans un rayon de plus de 40 kilomètres.

⁵ Un touriste est une personnes qui réalise un voyage d'une nuit ou plus en dehors de son lieu de résidence habituel dans un autre but que d'aller au travail ou à l'école, de déménager ou de faire un déplacement de routine et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

ENJEUX	OBJECTIFS
<p>Performance et qualité de nos établissements d'hébergement (taux d'occupation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former nos gestionnaires d'établissements touristiques aux meilleures pratiques de gestion et vers des normes de qualité accrue - Mettre en place, avec les établissements d'hébergement, des programmes d'investissement - Mettre en place un plan d'intervention personnalisé auprès des entreprises touristiques afin de les inciter à s'adapter aux nouvelles réalités de l'industrie <p>Coordonner des campagnes de publicité vers des marchés permettant d'accroître le taux d'occupation moyen des établissements d'hébergement</p>
<p>Offre d'activités touristiques par des activités intérieures ouvertes quatre saisons</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets d'activités touristiques intérieures
<p>Offre en tourisme culturel (autre qu'événementiel)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie de développement de l'offre et de promotion en tourisme culturel

4. Dimension GOUVERNANCE

NIVEAU POLITIQUE

- ✓ Une MRC est une instance politique légalement créée il y a plus de 25 ans, constituée par l'ensemble des municipalités comprises dans son territoire dont le maire en est le représentant officiel au sein du conseil des maires présidé par un préfet.
- ✓ Une particularité de la MRC des Pays-d'en-Haut est que son préfet est élu au suffrage universel, et non parmi les maires et par eux.
- ✓ La responsabilité première confiée à la MRC était l'élaboration d'un schéma d'aménagement. Depuis, de nombreuses autres compétences et responsabilités se sont ajoutées, tant obligatoires que facultatives.
- ✓ Les autres compétences obligatoires de la MRC sont, entre autres, le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat par la constitution d'un CLD, la gestion des cours d'eau et des lacs, la préparation des rôles d'évaluation foncière, l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
- ✓ Quant aux compétences facultatives, elles peuvent toucher les parcs régionaux, les politiques culturelles, familiales et autres, les dispositions des matières résiduelles, le transport collectif et adapté, ainsi que la gestion de divers fonds et programmes que lui a confiée le gouvernement.
- ✓ Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé est en vigueur depuis 2005 et presque tous les plans et règlements d'urbanisme municipaux y sont conformes. Depuis, le SAD a régulièrement été modifié de façon à s'adapter aux problématiques et à la réalité du milieu. Il constitue ainsi un document évolutif dont le présent énoncé de vision stratégique, élaboré dans le respect du cadre de référence du développement durable, le rendra à la fois plus près de la réalité du développement du territoire et des problématiques et des enjeux pour son développement à venir.
- ✓ La MRC a conclu une entente avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire par un mandat octroyé au CLD des Pays-d'en-Haut. Sur un nombre de 18 membres ayant droit de vote sur le conseil d'administration du CLD, cinq représentants élus y sont présents, dont un représentant de la MRC.
- ✓ Les préoccupations de toutes natures concernant l'aménagement et le développement du territoire de la MRC prennent de plus en plus d'importance face aux attentes de la population, des municipalités et des organismes du milieu. La MRC doit donc augmenter ses efforts pour être mieux connue et mieux perçue.

ENJEUX	OBJECTIFS
<p>Implication de tous les partenaires de la MRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'appropriation de l'énoncé de vision stratégique par l'ensemble des élus municipaux - Impliquer le plus possible l'ensemble des élus municipaux aux réflexions et activités de la MRC
<p>Visibilité de la MRC et de ses mandats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des moyens efficaces pour favoriser la diffusion de l'information aux citoyens - Être innovateur dans les outils de planification et de développement du territoire

SENTIMENT D'APPARTENANCE

- ✓ Bien que le territoire de la MRC soit assez restreint, le sentiment d'appartenance régionale des citoyens, dans ses habitudes de consommation, est fragilisé par le manque d'emplois stables et permanents, d'équipements collectifs et d'une offre commerciale et de services répondants à tous les besoins.
- ✓ Aucune information ne permet aux citoyens, villégiateurs et touristes de connaître les limites territoriales ni l'identité de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ENJEU	OBJECTIFS
<p>Fierté régionale et sentiment d'appartenance fort</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une identité régionale en s'appuyant sur un sentiment d'appartenance régionale fort et créer, pour les différents groupes de la population, des activités afin d'accroître leur implication; - Faire davantage connaître les limites territoriales de la MRC auprès des citoyens

CONCERTATION ET COHÉSION SOCIALE

- ✓ En fonction de ses pouvoirs, compétences et responsabilités de plus en plus nombreux, la MRC a mis sur pied plusieurs comités sectoriels internes : culture et patrimoine, tourisme, ruralité, aménagement et environnement, parc régional, etc., tous orientés vers une prise de décision plus éclairée.
- ✓ La concertation entre les municipalités pour des projets supra-locaux est souvent difficile, notamment en raison de la dominance des intérêts particuliers sur les intérêts communs.
- ✓ Étant donné la nature complexe des différentes problématiques de notre territoire, d'autres partenaires stratégiques externes à notre organisme devraient être consultés.
- ✓ En collaboration avec différents partenaires sectoriels et intersectoriels bien ciblés, dans le respect mutuel de nos cultures, la MRC pourrait améliorer ses connaissances dans les dossiers majeurs afin de mieux orienter ses décisions.
- ✓ Les organismes communautaires se connaissent et se concertent, toutefois la MRC n'est souvent pas représentée.
- ✓ La disparité socioéconomique entre citoyens très riches et pauvres force les différents organismes communautaires à redoubler d'efforts dans le but d'en diminuer les effets.

ENJEU	OBJECTIFS
Consultation, concertation et partenariat	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser le rehaussement du niveau de consultation, de concertation et de partenarial dans tous les secteurs d'intervention de la MRC- Susciter l'émergence de projets intersectoriels et intergénérationnels avec les partenaires majeurs de notre territoire- Créer des complicités et favoriser des alliances entre plusieurs groupes d'acteurs pour sensibiliser, informer et animer le milieu régional- Développer la synergie intermunicipale- Obtenir une plus grande reconnaissance des organismes communautaires et diminuer leur vulnérabilité- Promouvoir et valoriser les efforts de développement communautaire de notre milieu et accroître les partenariats des secteurs privés et publics

PARTIE 2 : L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

1. L'énoncé de vision stratégique

À partir du diagnostic et des enjeux présentés dans la partie 1 de ce document, la MRC des Pays-d'en-Haut doit se doter d'un énoncé de vision stratégique pour sa collectivité.

Libellé final adopté par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le 2011 :

À l'horizon de 2020, la MRC des Pays-d'en-Haut vise à assurer à sa population :

- un cadre de vie de qualité;
- un milieu de vie convoité;
- un niveau de vie envié;

le tout, dans un environnement protégé, constitué de lacs, de rivières, de forêts et de montagnes !

Une telle vision comporte deux grandes orientations :

- une orientation interne, c'est-à-dire qui guide les décisions et les actions des élus de la MRC des Pays-d'en-Haut dans le but ultime d'atteindre les objectifs souhaités du présent énoncé de vision stratégique;
- une orientation externe qui vise à inviter les partenaires de la MRC à atteindre ces objectifs communs pour le bien-être de notre population.

TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE

Le tableau qui suit permet de récapituler les différents enjeux et objectifs retenus pour chacun des thèmes pertinents de chaque dimension. La quatrième colonne fait référence aux documents de planification sectorielle existants, adoptés et mis en œuvre par la MRC ou un de ses partenaires, ou, à défaut, de l'organisme partenaire qui peut aider la MRC à atteindre les objectifs ciblés.

1. Dimension ENVIRONNEMENT et AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			
THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
Caractéristiques générales du territoire et Utilisation du territoire	Harmonisation des usages sur le territoire de la MRC en milieux naturels et bâtis	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une réglementation adéquate de façon à maintenir le développement harmonieux de notre territoire - Dédier des espaces particuliers aux petites et moyennes entreprises des secteurs primaire, secondaire et tertiaire-moteur 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Schéma d'aménagement et de développement ✓ Plan d'aménagement multiressource des terres publiques intramunicipales ✓ Plan et règlements d'urbanisme municipaux
	Accessibilité aux lacs et aux territoires publics	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier des accès aux terres publiques et ses lacs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan d'aménagement multiressource des TPI ✓ Plan directeur du parc régional
Logement et habitat	Accessibilité du parc résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des représentations auprès du MAMROT afin d'avoir un meilleur contrôle de l'augmentation des valeurs foncières 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Représentants de la MRC pour fins de communication auprès du MAMROT
	Accessibilité au logement social	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre davantage la construction de logements sociaux sur le territoire des municipalités locales avec l'aide financière de la MRC - Encourager les municipalités locales à obliger les développeurs de projets résidentiels privés à inclure des logements sociaux dans leur projet - Déterminer des endroits appropriés pour le développement de zones résidentielles unifamiliales à prix modique et de logement locatif - Encourager les municipalités à mettre sur pied des programmes d'exemption de taxes plus particulièrement aux logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Schéma d'aménagement et de développement ✓ Plan et règlements d'urbanisme
Transport	Efficacité et sécurité du réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité du réseau routier aux endroits problématiques - Appliquer les programmes de prévention pour la sécurité sur nos routes - Améliorer la sécurité du réseau routier par une signalisation adéquate en fonction des nouvelles réalités 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de transport régional du ministère des Transports du Québec

1. Dimension ENVIRONNEMENT et AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
Transport (suite)	Sécurité reliée au partage de la route (vélo de route et voitures)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des voies cyclables et piétonnières en milieu urbain et des liens intermunicipaux dans l'ensemble des municipalités et particulièrement en milieu urbain 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan directeur d'aménagement du Parc régional des Pays-d'en-Haut ✓ Ministère du Transport du Québec (MTQ) ✓ Municipalités locales ✓ Vélo Québec ✓ Corporation du Parc linéaire Le P'tit train du Nord
	Efficacité et accessibilité du transport collectif sur tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'efficacité du transport collectif intermunicipal actuel ainsi que les autres offres alternatives en transport, particulièrement pour les utilisateurs de l'ensemble du territoire (exemple : par la présence d'abribus et une desserte sécuritaire (lumières, etc.), stationnements incitatifs et de supports à vélo) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Transport collectif et adapté inter-MRC (TCAL)
		<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des représentations auprès du MTQ pour augmenter l'offre du réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ministère du Transport du Québec
		<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les accommodements à la desserte en transport en commun (notamment au train de banlieue et à la gare au nord de Saint-Jérôme, les places de stationnement au métro de Laval) vers Montréal 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agence métropolitaine de Transport (communication pour expliquer les problématiques et la demande de desserte pour la MRC)
Environnement	Connaissance et protection de notre environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier et identifier les composantes de notre environnement - Sensibiliser la population à l'importance de préserver notre biodiversité et la qualité de notre environnement - Appliquer de façon stricte les règlements de protection de l'environnement afin de protéger ses composantes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan directeur d'aménagement du Parc régional des Pays-d'en-Haut ✓ Schéma d'aménagement et de développement ✓ Plan et règlements d'urbanisme municipaux
Eau	Qualité de l'eau pour des fins de consommation et de récréation	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer rigoureusement les règlements visant la protection de l'eau potable, dont la captation des eaux souterraines - Procéder au traitement des boues des installations septiques - Appliquer de façon stricte les règlements afin de réduire l'eutrophisation accélérée des plans d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Schéma d'aménagement et de développement ✓ Plan et règlements d'urbanisme municipaux ✓ Municipalités locales

1. Dimension ENVIRONNEMENT et AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Continuer le travail de sensibilisation auprès de la population au niveau de la renaturalisation de la bande riveraine - Identifier les milieux humides et établir un plan de protection 	
Matières résiduelles	Amélioration de la gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> - Faire diminuer le taux de génération et accroître l'efficacité du taux de récupération - Élaborer et appliquer des règlements afin d'atteindre les objectifs des 3RV-E (la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination par enfouissement) - Mettre en place des écocentres pour rejoindre la population de toutes les municipalités - Mettre en œuvre un projet inter-MRC de diminution et de valorisation des matières résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de gestion des matières résiduelles ✓ Municipalités locales ✓ Autres MRC limitrophes concernées
Paysages et patrimoine bâti	Reconnaissance de notre patrimoine bâti et de nos paysages	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître l'apport du patrimoine bâti et des paysages à la qualité de vie et l'identité culturelle du territoire - Identifier, protéger et valoriser les paysages et le patrimoine bâti - Encourager l'adoption de règlements adéquats par les municipalités locales - Répertorier, identifier et dégager des ressources financières pour aider les propriétaires désirant restaurer leurs biens patrimoniaux - Poursuivre la sensibilisation auprès des municipalités et des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Schéma d'aménagement et de développement ✓ Plan directeur d'aménagement du Parc régional des Pays-d'en-Haut ✓ Plan et règlements d'urbanisme municipaux ✓ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ✓ Charte des paysages naturels et bâtis ✓ Table de concertation sur les paysages des Laurentides
Protection des personnes et de leurs biens	Protection des personnes et de leurs biens	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie - Faire appliquer l'entente de service avec la Sûreté du Québec pour desservir notre territoire (à l'exception de Sainte-Adèle qui a son propre service de police municipale) - Appliquer la politique et le règlement sur la gestion des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Schéma de couverture de risque en sécurité incendie ✓ Entente de service de la Sûreté du Québec et la MRC ✓ Politique et règlement de gestion des cours d'eau ✓ Schéma d'aménagement et de développement;

1. Dimension ENVIRONNEMENT et AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
		- Appliquer des mesures de prévention dans les zones d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain, de bruit routier, etc.	✓ Plan et règlements d'urbanisme municipaux

PROJET

2. Dimension SOCIAL et CULTURE

THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
Population et ménages et familles	Équilibre démographique entre les différentes strates d'âge	- Adopter des stratégies politiques afin d'inverser la structure de la population et tendre vers un meilleur équilibre démographique	✓ Politique familiale
	Augmentation de la proportion des jeunes adultes	- Mettre en œuvre des actions concrètes afin d'offrir de meilleurs services à la population et une offre d'emploi plus abondante et plus diversifiée	✓ PLACÉE / Centre local d'emploi (CLE)
		- Mettre en place des mesures concrètes qui faciliteront la vie des familles et des aînés vivant dans notre milieu et qui favoriseront l'arrimage des ressources dans des actions à portée plus régionale	✓ Politique familiale ✓ Politique familiale ✓ MRC des Pays-d'en-Haut ✓ Démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ✓ Ministère de la famille et des aînés
	Mobilité des jeunes, des personnes et de la main d'œuvre sur tout le territoire	- Considérer la dimension familiale lors de la prise de décision	✓ Ministère de la santé et des services sociaux ✓ Municipalités locales ✓ Centre de santé et de services sociaux (CSSS)
- Appliquer le plan d'action de la politique familiale			
Aînés	Services aux aînés	- Accroître les services à la famille et aux aînés, notamment médecin, services de garde, internet à haute vitesse, infrastructures sportives et de loisirs	✓ Chambres de commerce (4) ✓ Plan de communication de la MRC des Pays-d'en-Haut ✓ Carrefour jeunesse emploi ✓ PLACÉE
		- Jouer un rôle de catalyseur auprès des partenaires pour l'instauration de services et de mesures en faveur des familles	
		- Faire connaître davantage la MRC pour sa vocation résidentielle permanente	✓ Comité de transport inter-MRC
		- Créer des opportunités et stratégies pour attirer les jeunes scolarisés et leur famille afin de leur permettre de demeurer dans leur milieu	
		- Diversifier l'offre en transport collectif	
		- Mettre en œuvre des actions concrètes afin d'offrir des services plus adaptés aux aînés	✓ Démarche (MADA) Municipalité amie des aînés (versions MRC et municipalités) ✓ Table des aînés de la MRC
		- Entreprendre une démarche municipalité amie des aînés (MADA)	✓ Ministère de la Santé et des Services sociaux

2. Dimension SOCIAL et CULTURE

THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
		et appliquer le plan d'action qui s'y rattache	(MSSS)
Équipements et infrastructures	Disponibilité d'infrastructures et d'équipements récréatifs, sportifs et culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des infrastructures et équipements adéquats en fonction des besoins de l'ensemble de la population - Créer des liens entre les réseaux récréatifs locaux - Identifier clairement les réseaux de sentiers récréatifs existants régionaux et locaux, ainsi que les équipements complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan directeur d'aménagement du Parc régional des Pays-d'en-Haut ✓ Plans directeurs des espaces verts des municipalités locales ✓ Clubs de plein air ✓ Municipalités locales et services de loisirs ✓ CSL (Commission scolaire des Laurentides)
	Accessibilité à des sentiers intermunicipaux reconnus et officiels	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des liens entre les réseaux récréatifs locaux 	
Santé de la population	Une population en santé	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les saines habitudes de vie - Mettre en œuvre un ensemble d'activités afin de réduire ou d'éviter les problèmes psychosociaux et de santé chez les jeunes et les adultes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Québec en forme (partenaire) ✓ Avenir d'enfants (partenaire) ✓ Agence de santé et des services sociaux (Laurentides)
	Offre de services de proximité en santé	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'accessibilité à un médecin de famille ainsi qu'à des spécialistes en cliniques publiques, privées ou coopératives afin d'accroître le nombre de points de service 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agence de santé et des services sociaux (Laurentides) ✓ CSSS
Éducation	Une population plus scolarisée, tous niveaux et secteurs confondus	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser tous les acteurs en faveur de la réussite scolaire - Faire augmenter le niveau de scolarité tout niveau et secteur confondu et de développement des compétences de la population active - Favoriser l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement là où les besoins de la population le justifient (primaire, diplôme d'études professionnelles) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CSL (commission scolaire des Laurentides) ✓ CSSS ✓ PREL (Partenaires de la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides)

3. Dimension ÉCONOMIQUE

THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
Emplois et revenus	Accessibilité à plus d'emplois mieux rémunérés dans la MRC pour les résidents permanents	- Documenter les motivations qui poussent les résidents à demeurer sur notre territoire, mais qui travaillent à l'extérieur	✓ PLACÉE
	Diversification des entreprises et des catégories d'emplois	- Diversifier notre économie en attirant de nouvelles entreprises issues des secteurs non traditionnels porteurs d'emplois de qualité	✓ PLACÉE ✓ Plan de développement et de diversification de la MRC des Pays-d'en-Haut (PDD)
	Accroissement des compétences en gestion des ressources humaines des dirigeants d'entreprises	- Organiser des formations pour la gestion en ressource humaine	✓ PLACÉE ✓ CLEmploi
	Accroissement de main-d'œuvre	- Évaluer les besoins en main-d'œuvre actuel et futur des entreprises en relation avec les pénuries et les nouveaux services compte tenu de l'accroissement de la population	✓ PLACÉE ✓ CLEmploi
Entreprises	Accroissement du nombre d'entreprises dont les salaires sont élevés où la main-d'œuvre disponible est locale ou à proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et créer des zones spécifiques à l'accueil d'entreprises du secteur secondaire - Prospecter des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire moteur dont la capacité de payer des salaires élevés est importante et dont le marché est régional et international plutôt que local - Accroître le taux d'entrepreneuriat par le soutien et le financement d'initiatives en démarrage - Développer une série d'incitatifs distinctifs, concurrentiels et novateurs pour attirer de nouvelles entreprises structurantes à fort potentiel de développement - Mettre en place un plan de prospection à l'international d'entreprises et de travailleurs qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PLACÉE ✓ Plans d'urbanisme des municipalités locales
	Diminution des fuites commerciales à l'extérieur de notre MRC	- Sensibiliser les entreprises existantes aux nouveaux moyens de communication disponibles afin de maximiser leur visibilité et leur notoriété	✓ PLACÉE

3. Dimension ÉCONOMIQUE

THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
Entreprises (suite)	Maintien ou création de services de proximité pour toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la population de certaines municipalités afin que des services de proximité puissent survivre et atteindre la rentabilité - Accroître l'offre des services de proximité dont des services privés, publics et parapublics régionaux 	✓ PLACÉE
	Diversification économique	<ul style="list-style-type: none"> - Viser à diminuer les disparités économiques intermunicipales afin de faire disparaître la dévitalisation de certaines municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PLACÉE ✓ Plan de développement et de diversification de la MRC des Pays-d'en-Haut (PDD)
	Attraction des entreprises de desserte	<ul style="list-style-type: none"> - Rapatrier certains services régionaux (gouvernementaux, institutions financières, etc.) 	✓ PLACÉE
		<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les services de suivi en entreprise afin d'améliorer le taux de succès du maintien des activités des entreprises en place - Accroître le soutien aux entreprises existantes afin de développer de nouveaux marchés destinés à la vente de leurs produits et/ou services - Procéder à des études de marché afin de qualifier l'offre et la demande des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CLE ✓ PLACÉE
Infrastructures technologiques	Accessibilité aux infrastructures technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des services technologiques adaptés aux besoins de l'ensemble de la population en partenariat avec l'entreprise privée ou à but non lucratif 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisme à but non lucratif ✓ Entreprise privée
Tourisme	Performance et qualité de nos établissements d'hébergement (taux d'occupation)	<ul style="list-style-type: none"> - Former nos gestionnaires d'établissements touristiques aux meilleures pratiques de gestion et vers des normes de qualité accrue - Mettre en place, avec les établissements d'hébergement, des programmes d'investissement - Mettre en place un plan d'intervention personnalisé auprès des 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PLACÉE ✓ École Hôtelière des Laurentides ✓ Accord tourisme (CRÉ) (programme pour diversifier l'offre)

3. Dimension ÉCONOMIQUE

THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
Tourisme (suite)	(suite)	entreprises touristiques afin de les inciter à s'adapter aux nouvelles réalités de l'industrie - Coordonner des campagnes de publicité vers des marchés permettant d'accroître le taux d'occupation moyen des établissements d'hébergement	✓ Tourisme Laurentides (ATL) ✓ Établissement d'hébergement <i>ibid</i>
	Offre d'activités touristiques par des activités intérieures ouvertes quatre saisons	- Soutenir les projets d'activités touristiques intérieures	✓ PLACÉE
	Offre en tourisme culturel (autre qu'événementiel)	- Développer une stratégie de développement de l'offre et de promotion en tourisme culturel	✓ PLACÉE

4. Dimension GOUVERNANCE			
THÈME	ENJEU	OBJECTIF	PLAN SECTORIEL APPLICABLE ET/OU ORGANISME PARTENAIRE
Niveau politique	Implication de tous les partenaires de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'appropriation de l'énoncé de vision stratégique par l'ensemble des élus municipaux - Impliquer le plus possible l'ensemble des élus municipaux aux réflexions et activités de la MRC 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de communication de la MRC
	Visibilité de la MRC et de ses mandats	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des moyens efficaces pour favoriser la diffusion de l'information aux citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de communication de la MRC
		<ul style="list-style-type: none"> - Être innovateur dans les outils de planification et de développement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Schéma d'aménagement de la MRC ✓ Plans d'urbanisme des municipalités locales
Sentiment d'appartenance	Fierté régionale et sentiment d'appartenance fort	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une identité régionale en s'appuyant sur un sentiment d'appartenance régionale fort et créer, pour les différents groupes de la population, des activités afin d'accroître leur implication; - Faire davantage connaître les limites territoriales de la MRC auprès des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de communication de la MRC
Concertation et cohésion sociale	Consultation, concertation et partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le rehaussement du niveau de consultation, de concertation et de partenariat dans tous les secteurs d'intervention de la MRC - Susciter l'émergence de projets intersectoriels et intergénérationnels avec les partenaires majeurs de notre territoire - Créer des complicités et favoriser des alliances entre plusieurs groupes d'acteurs pour sensibiliser, informer et animer le milieu régional - Développer la synergie intermunicipale - Obtenir une plus grande reconnaissance des organismes communautaires et diminuer leur vulnérabilité - Promouvoir et valoriser les efforts de développement communautaire de notre milieu et accroître les partenariats des secteurs privés et publics 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de communication de la MRC ✓ Politique familiale de la MRC et des municipalités locales ✓ CSSS ✓ Démarche municipalité amie des aînés (MADA) ✓ Regroupement des tables de concertation de la MRC ✓ Plan de diversification et plan de communication de la MRC ✓ Regroupement des tables de concertation de la MRC ✓ Regroupement des tables de concertation de la MRC